C/2024/4232

24.7.2024

P9_TA(2023)0399

Programme de documentation des captures de thon rouge

Résolution législative du Parlement européen du 21 novembre 2023 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de documentation des captures de thon rouge (Thunnus thynnus) et abrogeant le règlement (UE) nº 640/2010 (COM(2020)0670 – C9-0336/2020 – 2020/0302(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(C/2024/4232)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2020)0670),

— vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 43, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0336/2020),

— vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'avis du Comité économique et social européen du 27 janvier 2021 [1],

— vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 13 septembre 2023, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 59 de son règlement intérieur,

— vu le rapport de la commission de la pêche (A9-0172/2021),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après [2];

2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux parlements nationaux.

[1] JO C 123 du 9.4.2021, p. 72.
[2] La présente position remplace les amendements adoptés le 16 février 2022 (textes adoptés de cette date, P9_TA(2022)0027).

P9_TC1-COD(2020)0302

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 21 novembre 2023 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2023/... du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de documentation des captures de thon rouge (Thunnus thynnus) et abrogeant le règlement (UE) nº 640/2010

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2023/2833.)